

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 7 MARS 2019

❧❧❧

Etaient présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maïlys DEL PIANTA,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, M. Clément SERVAT, Adjoint,
Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES, Mme Aracéli ETCHENIQUE,
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, Mme Patricia PROHASKA,
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Philippe CIER,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
M. Jean-Pierre ARANJO, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Rosine CARDON donne pouvoir à Mme Maïlys DEL PIANTA.
Mme Denise MICHAUT donne pouvoir à M. Clément SERVAT.
Mme Henriette BONNET donne pouvoir à Mme Aracéli ETCHENIQUE.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM (à partir de 20 h 10).
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à M. David CORBIN.
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

Absent – non représenté :

M. Jacques NAYA.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 32

Monsieur Jean-Jacques DALL'ACQUA a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

1 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - EXERCICE 2019

M. Jean-Jacques DALL'ACQUA expose qu'en vertu de l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 Août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière de la Commune a été établi pour servir de support au débat.

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet d'informer de la situation financière de la commune et de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du Budget Primitif, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (dépenses de personnel, avantages en nature, temps de travail).

La délibération spécifique du Débat d'Orientation Budgétaire ainsi que le Rapport d'Orientation Budgétaire seront, conformément à la loi, transmis à la Communauté de Communes du Haut-Béarn et mis en ligne sur le site Internet de la commune.

Après avoir entendu ce rapport,

Et en avoir débattu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND ACTE** de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire 2019 sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **CONFIRME**, par un vote, la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire le 7 mars 2019 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2019.

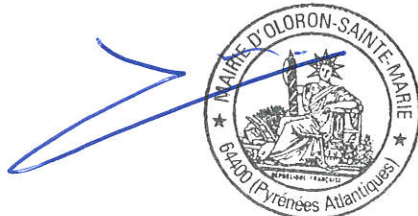
Ainsi délibéré à OLRON Ste-MARIE, ledit jour 7 mars 2019.
Suivent les signatures.-

Le Maire,


Hervé LUCBÉREILH



AFFICHE LE 11/03/2019



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 11/03/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 11/03/2019